



FIR 23

FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL

HAUTS-DE-FRANCE // 2023

SOMMAIRE

LE FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL 2023... EN CHIFFRES	4
LE FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL 2023... EN ACTIONS	6
Partie 1 - L'implication des usagers pour transformer le système de santé	6
FAIRE VIVRE LE CONSEIL NATIONAL DE LA REFOUNDATION DU SYSTÈME DE SANTÉ AU NIVEAU TERRITORIAL	7
ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ DANS LES TERRITOIRES	8
UN TEMPS FORT RÉGIONAL DÉDIÉ AUX DROITS DES USAGERS	8
Partie 2 - La promotion d'un environnement favorable à la santé et les actions pour développer des comportements vertueux dès le plus jeune âge	9
PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ	10
PRÉVENIR, ANTICIPER ET ORGANISER LA GESTION DU RISQUE DE NOUVELLES ÉPIDÉMIES	10
SE PRÉPARER À LA GESTION DES SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES	11
PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE, UN OBJECTIF DE SANTÉ PUBLIQUE INSCRIT DANS LE PRS DES HAUTS-DE-FRANCE	11
PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE	12
PROMOUVOIR LA VACCINATION ET AMÉLIORER LA COUVERTURE VACCINALE DES PERSONNES FRAGILES	13
Partie 3 - Poursuivre la structuration des parcours de santé en accentuant leur dimension préventive	14
IDENTIFIER LES BESOINS, PRÉVENIR, REPÉRER ET ORGANISER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE, UNE PRIORITÉ RÉAFFIRMÉE POUR LA RÉGION	15
RENFORCER L'OFFRE EN MAISON DES ADOLESCENTS DANS LA RÉGION	17
FACILITER LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT ET LIEUX D'ACCUEIL DE JOUR	18
RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE EN PÉRINATALITÉ	19
UN AXE FORT AUTOUR DE LA PÉRINATALITÉ ET DE LA SANTÉ DES JEUNES ENFANTS	20
UNE PRIORITÉ FAITE À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET À UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE	21
PRÉVENIR, DÉPISTER ET AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER, UNE PRIORITÉ RÉAFFIRMÉE POUR LA RÉGION	22
PRÉVENIR LES ADDICTIONS ET AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES SOUFFRANT D'ADDICTION	24
PRÉVENIR ET MIEUX STRUCTURER LE PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES OU ATTEINTES D'UNE MALADIE NEURODÉGÉNÉRATIVE, UNE PRIORITÉ RÉGIONALE MISE EN EXERGUE PAR LES CRISES SANITAIRES	26
PRÉVENIR ET MIEUX STRUCTURER LE PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	26
Partie 4 - Le maintien et la garantie de l'accès aux soins dans tous les territoires de la région	28
MAINTENIR ET FIDÉLISER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LA RÉGION	29
PERMETTRE L'ACCÈS AUX SOINS NON PROGRAMMÉS ET AUX FILIÈRES DE SOINS	30
RENFORCER LA COORDINATION DES PARCOURS DE SANTÉ COMPLEXES	32
LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'ACCÈS AUX SOINS DES USAGERS	33
Partie 5 - Le soutien à l'investissement dans les champs sanitaire et médico-social en complément des enveloppes	34
LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DU FIR POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ	35
LA STRATÉGIE DE MOBILISATION DU FIR POUR SOUTENIR L'INVESTISSEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX	35
UN FONDS D'URGENCE EXCEPTIONNEL POUR SOUTENIR LES EHPAD, SSIAD ET SAAD EN DIFFICULTÉ FINANCIÈRE	35

FIR 2023

Le Fonds d'Intervention Régional (FIR) apporte aux Agences régionales de santé une plus grande souplesse dans la gestion de certains financements, afin de les adapter aux besoins des territoires. Il permet ainsi à l'ARS Hauts-de-France de financer des actions et des expérimentations en matière d'offre de soins et d'offre médico-sociale, de prévention, de qualité, de sécurité sanitaire, mais aussi d'améliorer la coordination et l'organisation des parcours de santé.

Le FIR représente environ 5% des financements alloués par l'Agence dans la région. Il est complémentaire des autres vecteurs de financement issus des enveloppes de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie).

Les missions du FIR sont organisées par le code de la santé publique en cinq axes stratégiques :

- **La promotion de la santé et la prévention** des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie (mission 1).
- L'organisation et la promotion de **parcours de santé coordonnés** ainsi que la **qualité et la sécurité** de l'offre sanitaire et médico-sociale (mission 2).
- La **permanence des soins** et l'amélioration de la **répartition des professionnels et des structures** de santé sur le territoire (mission 3).
- **L'efficience** des structures sanitaires et médico-sociales et **l'amélioration des conditions de travail** de leurs personnels (mission 4).
- Le développement de la **démocratie sanitaire** (mission 5).

LE FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL 2023... EN CHIFFRES

Les recettes

DES RECETTES EN HAUSSE DEPUIS 2016...
AVEC UN EXERCICE 2023 DANS LA CONTINUITÉ
DE L'EXERCICE 2022

■ Les recettes encaissées se composent des dotations FIR de l'assurance maladie et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) issues des arrêtés nationaux ainsi que, des fongibilités possibles de la Dotation annuelle de financement (DAF) de psychiatrie vers le FIR et des ressources propres correspondant à la récupération des sommes non dépensées par les structures lorsqu'elles ne peuvent pas réaliser l'ensemble des opérations prévues.

■ Même si facialement les recettes 2023 augmentent par rapport à 2022, cette hausse doit en réalité être nuancée car des crédits sanctuarisés ont été délégués par le niveau national afin de venir en soutien aux transporteurs sanitaires (**20,2 M€**) et aux établissements et structures sociaux et médico-sociaux en difficulté financière (**8,6 M€**).

■ Après avoir augmenté régulièrement depuis 2016 avec une accélération entre 2019 et 2021 sous l'effet cumulé des mesures d'accompagnement du système de santé pour faire face à la crise sanitaire et des mouvements de périmètre et de fongibilité, les recettes du FIR se stabilisent pour être portées à **489,4 M€** en 2023 et à **460,6 M€** après retraitement. La neutralisation des crédits sanctuarisés dédiés au soutien aux transporteurs

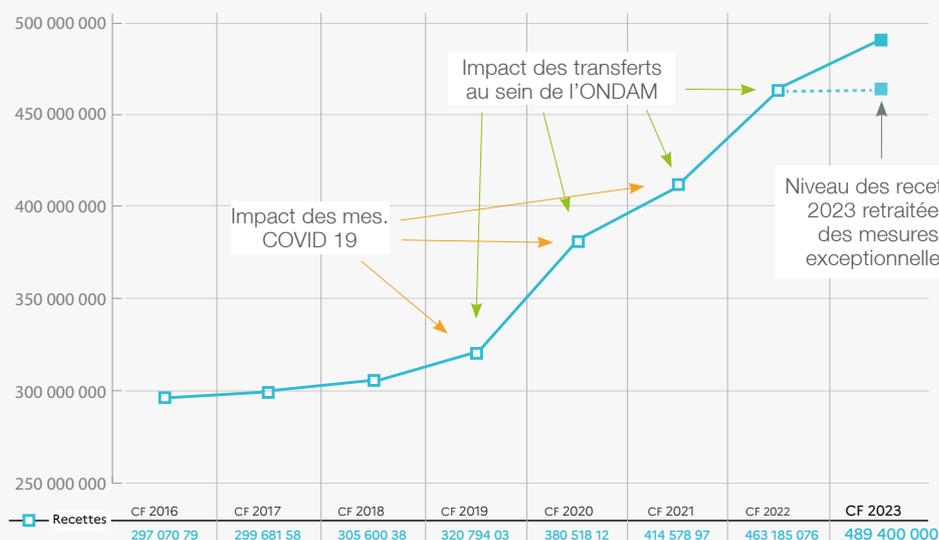
sanitaires et aux établissements et structures sociaux et médico-sociaux en difficulté financière conduit à ramener à **460,6 M€** le montant des recettes du FIR 2023.

■ Dans le cadre de l'exercice 2023, la région a ainsi bénéficié de recettes identifiées dans le cadre de grands plans de santé ou de programmes nationaux :

- Le déploiement des maisons des adolescents : **402 K€**.
- Le dispositif « 500 psychologues » pour intervenir dans les lieux d'hébergement et d'accueil des personnes précaires : **652 K€**.
- Le déploiement des Unités d'accueil pédiatrique des enfants en danger (UAPED) : **980 K€**.
- Le lancement de la vaccination contre les papillomavirus (HPV) dans les collèges de la région : **1,9 M€**.
- L'aide à l'acquisition d'appareils d'imagerie (mammographes, IRM et TEP scan) dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre le cancer : **2,3 M€**.

En 2023, le montant des recettes s'élève à **489,4 M€**, dont **484,6 M€** provenant de délégations nationales.

Évolution des recettes du FIR depuis 2016



Les dépenses

DES DÉPENSES EN HAUSSE SUR LA PÉRIODE 2016-2023 ET DES TAUX D'ENGAGEMENTS SATISFAISANTS

■ Comme le prévoit le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, les dépenses du FIR sont suivies au moyen d'une comptabilité budgétaire basée sur les **Auto-risations d'engagement (AE)** et les **Crédits de paiement (CP)**.

Les **AE** constituent la limite supérieure des **dépenses pouvant être engagées** dans l'exercice. Ces engagements peuvent avoir une portée annuelle ou pluriannuelle.

Les **CP** constituent la limite supérieure des **dépenses pouvant être payées** au cours de l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Directement corrélées à la hausse des recettes, les dépenses du FIR suivent une évolution comparable depuis 2016.

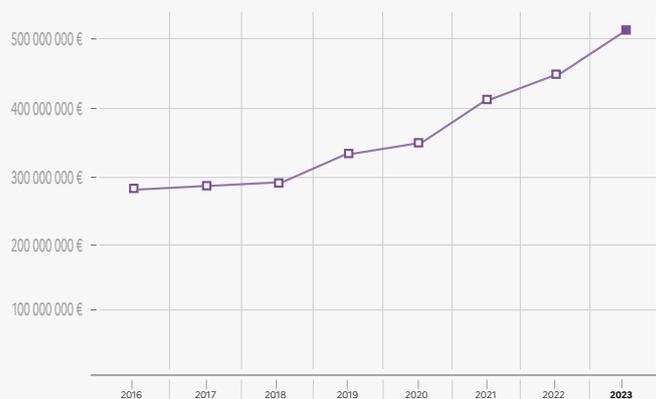
■ Pour l'exercice 2023, ces dépenses se sont établies à **506,2 M€ en AE** et près de **510 M€ en CP**, correspondant à une consommation de plus de **98,4 % des montants ouverts au dernier budget rectificatif en AE** et de **98,2 % en CP**.

Après une forte mobilisation du FIR durant la crise COVID 19 (de 2019 jusqu'au début 2022), l'exercice 2023 marque définitivement la sortie de crise au plan budgétaire.

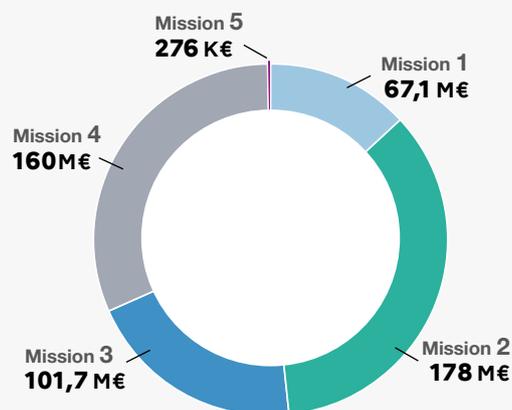
La structure des dépenses du FIR 2023 s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2022. Les principaux postes de dépenses du FIR visent à **mettre en œuvre et soutenir les parcours de soins** (missions 1 et 2), **garantir la permanence des soins et l'accès aux soins non programmés dans la région** (mission 3), **maintenir l'investissement hospitalier et l'investissement dans les établissements sociaux et médico-sociaux** (mission 4).

Le FIR permet également d'accompagner **la santé environnementale, la veille et la sécurité sanitaire, ainsi que la prévention et la promotion de la santé** (mission 1) et enfin de participer au **développement de la démocratie sanitaire** (mission 5).

Évolution des dépenses en CP depuis 2016



Dépenses d'intervention en CP du FIR 2023



- **Mission 1** - Promotion de la santé, prévention des maladies, des traumatismes, du handicap et de la perte d'autonomie.
- **Mission 2** - Organisation et promotion de parcours de santé coordonnés ainsi que la qualité et la sécurité de l'offre sanitaire et médico-sociale.
- **Mission 3** - Permanence des soins et répartition des professionnels et des structures de santé sur le territoire.
- **Mission 4** - Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels.
- **Mission 5** - Développement de la démocratie sanitaire.

LE FONDS D'INTERVENTION RÉGIONAL 2023... EN ACTIONS

La sortie de crise sanitaire aura montré l'intérêt de renforcer encore la prévention et de l'inscrire dans le parcours des populations les plus vulnérables, mais également d'agir pour adapter le système de santé confronté à des tensions sans précédent et à des problématiques de démographie des professionnels de santé.

Le Conseil national de la refondation porté par le Président de la République constitue un levier

majeur pour renforcer l'action de l'Etat dans le domaine de la santé, impliquer les citoyens et faire émerger de nouvelles solutions pour répondre aux enjeux du système de santé, au plus près des territoires.

Cette plaquette a vocation à faire le point sur quelques-unes de ces actions phares mises en œuvre au cours de l'année 2023.

Partie 1

L'IMPLICATION DES USAGERS POUR TRANSFORMER LE SYSTÈME DE SANTÉ



FAIRE VIVRE LE CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION DU SYSTÈME DE SANTÉ AU NIVEAU TERRITORIAL (2,6 M€)

Des rencontres territoriales avaient été animées fin 2022 en binôme par les directeurs de délégation départementale de l'ARS et les présidents des six conseils territoriaux de santé (CTS), rassemblant plus de 1 000 participants.

En 2023, en s'appuyant sur un total de 50 solutions proposées pour la région, chacun des CTS ont produit chacun une feuille de route territoriale CNR, toutes intégrées au projet régional de santé (PRS) révisé, dans son objectif général 21/24 : « Mettre en œuvre les innovations du conseil national de la refondation et déployer des feuilles de route territoriales ».



Quelques exemples d'actions emblématiques issues des CNR :

■ Feuille de route CNR du territoire Métropole-Flandres :

Accompagnement du projet de stratégie partagée, entre employeurs et collectivités, d'attractivité de l'offre médicale et médico-sociale, et préfiguration d'une possible future agence d'attractivité des territoires de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD) et de la Communauté de communes des hauts de Flandres (CCHF). Cette démarche regroupe, à ce stade, les deux EPCI et l'ensemble des établissements de santé, publics comme privés, ainsi que les principaux organismes gestionnaires médico-sociaux et les EHPAD publics.

■ Feuille de route CNR du territoire Hainaut :

Déploiement de deux cordées de la réussite en région. Depuis septembre 2023, le lycée Pierre Forest de Maubeuge a ainsi mis en place dans ce cadre, avec la faculté de médecine de Lille, un dispositif particulier de soutien des élèves de 1^{ère} et de terminale

souhaitant s'orienter vers des études de médecine. Au programme : cours spécifiques, immersion à la faculté de Lille, échanges avec des jeunes étudiants en médecine...

■ Feuille de route CNR du Pas-de-Calais :

Au regard des évaluations positives des programmes de médiation santé déployés en quartiers politique de la ville, une expérimentation est engagée en milieu rural ou semi-urbain, sur le territoire du Pays de Saint-Omer, fondée sur les principes et la transposition des modalités d'intervention de cette médiation :

- Repérage du public en lien avec les partenaires (CAF, CPAM, CCAS, etc.).
- Identification des situations de renoncement aux soins, aux droits et à la prévention.
- Identification des causes.

• Accompagnement des publics.

• Orientation vers les dispositifs de droit commun : Mission d'accompagnement en santé (MAS), CAF, etc. 134 personnes ont ainsi été accompagnées, correspondant à 219 demandes différentes.

94% des accompagnements ont abouti à une solution par rapport à la demande initiale.

Cette expérimentation est également soutenue par la CAPSO, la CPAM, la CAF. Elle permettra, en fonction de son évaluation (courant 1^{er} trimestre 2024), de modéliser cette mission de médiation et d'envisager un cadre de déploiement sur d'autres territoires.

■ Feuilles de route de la Somme, de l'Oise et l'Aisne :

La sous densité en chirurgiens-dentistes a conduit le Gouvernement à annoncer dès la fin de l'année 2021 la création de huit nouveaux sites universitaires d'odontologie. C'est dans ce contexte que l'agence accompagne la formation des chirurgiens-dentistes avec la création d'une UFR Odontologie dans la subdivision d'Amiens. Le déploiement d'une formation propre à la subdivision d'Amiens constitue ainsi un levier fort et une réponse adaptée aux indicateurs de démographie particulièrement défavorables sur les chirurgiens-dentistes.

Les 20 premiers étudiants de 2^e année ont été accueillis en septembre 2023 à l'université Picardie Jules Verne.

Au total d'ici 2031, **53 fauteuils sont répartis** entre le CHU d'Amiens, le CHI Compiègne-Noyon et les CH de Beauvais et Saint-Quentin.

ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉMOCRATIE EN SANTÉ DANS LES TERRITOIRES (275 785 €)

■ L'ARS et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ont reconduit en 2023 leur appel à initiatives démocratie en santé, en soutenant **26 projets** - 17 territoriaux et 9 régionaux - portés par une diversité d'opérateurs (associations d'usagers, collectivités locales, établissements et services) mettant à la disposition des usagers les moyens de débattre, d'exprimer leur avis et de peser dans les décisions qui les concernent avec les autres acteurs de santé.

- **8 projets financés à hauteur de 100% de leur demande : total de 57 932 €.**

- **9 projets financés partiellement : total de 79 007 €.**

Chaque projet a reçu un soutien allant de **1 440 € à 24 375 €.**

Par ailleurs, pour promouvoir la diversification et la complémentarité des formes d'engagement des usagers du système de santé, l'ARS a accompagné **deux actions de formation de patients-intervenants** :

- Dans l'Oise en santé mentale, avec l'association de patients Pouvoir d'agir 60.

- Dans le Pas-de-Calais, pour les programmes d'éducation thérapeutique du Groupement hospitalier de l'Artois-Ternois.



UN TEMPS FORT RÉGIONAL DÉDIÉ AUX DROITS DES USAGERS (35 654 K€)

■ En écho à la journée européenne dédiée aux droits des patients, la 7^e édition régionale de la journée des droits des usagers a été organisée le 13 avril 2023 à Amiens sur le thème de la prévention, autour de trois tables rondes et 25 stands d'information. Piloté par deux commissions spécialisées de la CRSA (CSDU et CSP), ce temps fort a rassemblé 315 participants tous horizons confondus.





Partie 2

**LA PROMOTION D'UN
ENVIRONNEMENT FAVORABLE
À LA SANTÉ ET LES ACTIONS
POUR DÉVELOPPER DES
COMPORTEMENTS VERTUEUX
DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE**

PROMOUVOIR UN ENVIRONNEMENT EN FAVEUR DE LA PROTECTION DE LA SANTÉ (2 M€)

■ Des actions importantes sont menées et couvrent différents champs. Elles peuvent concerner la qualité de l'air intérieur ou de l'air extérieur et visent à :

- Identifier et résoudre les facteurs d'aggravation de certaines pathologies liées aux conditions de vie dans son logement, en renforçant le dispositif d'intervention, sur sollicitation du médecin traitant, de Conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI). Ainsi, **563 interventions de CMEI ont été réalisées en 2023**.
- Assurer la mise à disposition de chaque habitant de la région d'informations quotidiennes sur la qualité de l'air extérieur grâce à la diffusion de l'indice ATMO à une maille temporelle et géographique plus resserrée.
- Organiser des actions de sensibilisation à l'exposition aux pollens.

■ Un investissement important concerne la prévention des risques environnementaux émergents liés au réchauffement climatique. Ainsi sont déployées des actions destinées à :

- Renforcer la lutte anti vectorielle contre le moustique tigre.
- Prévenir le développement des espèces à enjeu pour la santé humaine (ex : ambrosie, berce du caucase, etc.).

■ A noter également la poursuite de l'action de prévention des risques auditifs pour les jeunes, liés à l'écoute de musiques amplifiées. Il s'agit de développer les bonnes pratiques en matière de santé auditive chez les jeunes par la réalisation d'ateliers de prévention en milieu scolaire, de la primaire à la terminale, l'accompagnement à la création de concerts pédagogiques et la distribution de bouchons d'oreilles.

■ Enfin, des actions d'accompagnement des établissements de santé pour une meilleure prise en compte des enjeux de transition écologique et énergétique sont également financées. **10 maternités ont notamment été accompagnées en 2023 vers la labellisation « Très Haute Qualité Sanitaire Sociale et Environnementale ».**

PRÉVENIR, ANTICIPER ET ORGANISER LA GESTION DU RISQUE DE NOUVELLES ÉPIDÉMIES



■ Dans le cadre du Projet régional de santé, et en réponse à un des objectifs du programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins, l'ARS Hauts-de-France a construit, en partenariat avec le Centre de prévention des infections associées aux soins (CPIAS), un dispositif d'appui sur la prévention et la gestion du risque infectieux au bénéfice des EHPAD non dépendants d'un centre hospitalier.

Ce dispositif, nommé « Equipe mobile d'hygiène » (EMH), est porté par un établissement de santé support et composé d'infirmiers hygiénistes émanant des Equipes opérationnelles d'hygiène (EOH) de ces établissements supports.

Il est piloté par l'ARS et par le CPIAS en tant qu'animateur et ressource régionale en matière d'expertise, ce qui permet une harmonisation des pratiques en hygiène au sein des EHPAD bénéficiaires de la région. C'est ainsi que depuis 2020, **11 EMH** (7 dans le Nord, 3 dans le Pas de Calais, 1 dans la Somme) **ont vu le jour dans la région au bénéfice de 97 EHPAD** (soit près d'un quart des EHPAD de la région non dépendants d'un CH).

L'analyse des deux premières années d'activité de ces EMH et du recueil des indicateurs des EHPAD qui en bénéficient a permis de montrer l'utilité de ce dispositif, notamment en pleine crise sanitaire liée au COVID, et de confirmer l'intérêt d'harmoniser les pratiques en matière d'hygiène.

SE PRÉPARER À LA GESTION DES SITUATIONS SANITAIRES EXCEPTIONNELLES (660 K€)

■ Les événements mondiaux récents, la persistance de la menace terroriste, les actes de malveillance envers des établissements étatiques, la tenue en région de grands événements rappellent l'importance de veiller à la sécurisation des établissements publics comme privés de la région.

A ce titre, chaque établissement doit se doter d'un « Plan de sécurité d'établissement » (PSE) qui s'appuie sur une analyse de risques identifiant les éléments de vulnérabilité et centré sur les missions essentielles de l'établissement.

Des exercices annuels doivent être effectués afin de tester le dispositif de sécurité élaboré en lien avec les services concernés et son appropriation par le personnel de l'établissement. L'ARS Hauts-de-France entend être un acteur majeur dans l'accompagnement des établissements de santé aux situations sanitaires exceptionnelles et à la sécurisation.

Ainsi pour l'année 2023, **22 établissements de santé ont bénéficié de ces formations et exercices de situations sanitaires exceptionnelles.**

PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE, UN OBJECTIF DE SANTÉ PUBLIQUE INSCRIT DANS LE PRS DES HAUTS-DE-FRANCE (1,5 M€)

■ La région Hauts-de-France est une des plus grandes consommatrices d'antibiotiques. Une organisation visant à renforcer la prévention de l'antibiorésistance se déploie en région et repose sur le Centre régional en antibiothérapie (CRAtb) et sur les Equipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA).

La politique de prévention de l'antibiorésistance est élaborée en région par déclinaison de la stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance, notamment à partir du programme annuel d'actions préparé par le CRAtb et de ceux élaborés au niveau de leur territoire par les EMA.

Le CRAtb créé en Hauts-de-France est implanté au CHU de Lille et comporte deux unités hébergées au CHU d'Amiens et au CH de Tourcoing. Il est en charge de la stratégie promouvant le bon usage des antibiotiques. Il a des missions régionales d'expertise et d'appui ainsi que de coordination et d'animation des équipes multidisciplinaires en antibiothérapie.



Quatre équipes multidisciplinaires, effectrices de la politique régionale de bon usage des antibiotiques au niveau local dans tous les secteurs d'activités, sont en cours d'installation en région.

Le pharmacien d'officine peut désormais pratiquer la dispensation conditionnelle d'antibiotiques. Il est ainsi possible, lors d'une odynophagie, de délivrer certains antibiotiques après réalisation, à la demande du médecin, d'un Test rapide d'orientation diagnostique (TROD) de l'angine. La formation des pharmaciens est un pré-requis à cette nouvelle pratique. Dans ce contexte le CRAtb, l'URPS Pharmaciens et la faculté de pharmacie de Lille ont élaboré une formation composée d'une partie théorique autour des diagnostics différentiels de l'angine et d'une partie pratique sur le geste et la technique du TROD ANGINE. Celle-ci a été proposée aux pharmaciens de la région.

PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (1 M€)



La promotion de l'activité physique est un des enjeux forts de la prévention aux niveaux national et régional. Les actions pour la promotion de l'activité physique à travers la promotion d'un comportement favorable à la santé ont été poursuivies en cohérence avec le projet régional de santé, en diversifiant les publics cibles.

Poursuivre le déploiement et l'habilitation des Maisons sport santé (MSS), un levier majeur de la promotion de l'activité physique dans la région (931 K€).



■ L'installation des maisons sport-santé sur les territoires est une des réponses aux enjeux de promotion de l'activité physique pour tous et de prise en charge via une activité physique adaptée. Ce dispositif, copiloté par l'ARS et la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) en région, vise à renforcer la coordination et la prise en charge de l'activité physique adaptée et doit s'étendre davantage pour assurer une couverture territoriale équitable.

Les missions des maisons sport santé sont d'accompagner et de conseiller les personnes souhaitant pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge. Parmi les publics ciblés figurent les personnes porteuses de maladies chroniques ou atteintes de facteurs de risque ainsi que les personnes en perte d'autonomie et porteuses de handicap.

Élargir le panel des actions à des publics en situation de vulnérabilité (60 K€).

■ La prévention des chutes apparaît comme l'un des facteurs de risque de l'entrée dans la dépendance ou de la perte d'autonomie, et trouve une place importante avec la déclinaison du plan de lutte contre les chutes. Dans ce cadre sera organisé en 2024 à Lille un colloque régional dédié à l'activité physique adaptée pour lutter contre les chutes et sensibiliser professionnels et usagers aux bienfaits de l'activité physique adaptée. Avec le développement de la prévention au sein des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), l'Institut Pasteur de Lille organise des sessions de co-construction dont le but est de créer un outil d'éducation à la santé sur la lutte contre les chutes et la dénutrition assorti d'une formation de ces services. Démarrée en 2023, cette action pluriannuelle permettra à tous les SSIAD/SPASAD de la région de disposer des outils et des compétences pour mieux appréhender l'accompagnement à domicile.

■ La promotion de l'activité physique et sportive auprès des publics porteurs de handicap doit être également renforcée. Dans ce cadre, l'initiative portée par le Comité paralympique et sportif pour la mise en œuvre du projet « ESMS&CLUBS » a été soutenue. Il s'agit de mettre en lien des clubs sportifs inclusifs et des établissements médico-sociaux et d'impulser des actions de découvertes des pratiques sportives et d'accompagner leur pérennisation. **20 ESMS de la région bénéficieront ainsi de cet accompagnement.**

PROMOUVOIR LA VACCINATION ET AMÉLIORER LA COUVERTURE VACCINALE DES PERSONNES FRAGILES



■ La promotion de la vaccination s'est poursuivie, en particulier la vaccination contre la Covid-19 et la grippe dans les EHPAD, à l'attention tant des résidents que des professionnels de santé d'autant plus qu'un recul des couvertures vaccinales a été relevé parmi les populations les plus à risque.

2023 a été particulièrement marquée par :

Le renouvellement de l'offre en centres de vaccination dans le département du Pas-de-Calais (444 M€).

■ Dans les suites de l'appel à candidatures visant à renouveler l'offre en centres de vaccination dans le Pas-de-Calais, 3 centres de vaccination ont été habilités. Les 3 centres sont portés par l'ANPS, la clinique de St-Omer et le CH de Calais, lesquels couvrent respectivement le bassin artésien, l'Audomarois et le Calaisis. Leur mission va consister à proposer des actions de vaccination en direction des publics les

plus éloignés des soins mais aussi des campagnes de vaccination exceptionnelle ou d'envergure telles que la vaccination contre les papillomavirus (HPV) au collège.

Le lancement de la campagne de vaccination contre les papillomavirus (HPV) dans les collèges (pour l'année scolaire 2023-2024, 1,8 M€ alloués pour le fonctionnement de 7 centres de vaccination).

■ La vaccination HPV dans les collèges a débuté à la rentrée 2023 à l'attention des élèves de 5^e scolarisés dans les 509 collèges publics et 156 collèges privés de la région. Il s'agit de faciliter l'accès des enfants à la vaccination HPV, seule vaccination aujourd'hui préventive de cancers. En effet, les cancers HPV induits peuvent être évités grâce à un schéma vaccinal de 2 doses entre 11 et 14 ans ou 3 doses entre 15 et 19 ans. Les 17 centres de vaccination habilités ou sous convention de délégation sont mobilisés pour la dispensation des séances de vaccination.

La première séquence de vaccination s'est tenue d'octobre à décembre 2023 dans 509 collèges publics et 46 collèges privés volontaires. **Elle a permis de vacciner 10 260 élèves soit 13 % des élèves de 5^e.** Une seconde séquence de vaccination sera organisée d'avril à juin 2024 afin de dispenser la seconde dose du schéma vaccinal.

La vaccination proposée aux élèves est prise en charge à 100 % par l'Assurance maladie sans avance de frais pour les familles.



Depuis la campagne 2022-2023, des référents vaccination ont été désignés dans les établissements sanitaires et médico-sociaux. Ils ont un rôle de facilitateur pour déployer les campagnes de vaccination en lien avec l'ensemble des parties prenantes au sein de l'établissement.



Partie 3

**POUR SUIVRE
LA STRUCTURATION
DES PARCOURS DE SANTÉ
EN ACCENTUANT LEUR
DIMENSION PRÉVENTIVE**

IDENTIFIER LES BESOINS, PRÉVENIR, REPÉRER ET ORGANISER LES PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE FRAGILITÉ ET SOUFFRANCE PSYCHIQUE, UNE PRIORITÉ RÉAFFIRMÉE POUR LA RÉGION

Véritable enjeu de santé publique, l'OMS définit la santé mentale est comme un « état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ». Dans notre région, confrontée à des indicateurs particulièrement défavorables aggravés avec la crise sanitaire, la santé mentale est une priorité, sur tous ses champs, de la prévention à la prise en charge des patients et particulièrement à l'attention de publics particulièrement vulnérables.

Le FIR, en complément des enveloppes sanitaires, est un levier important de déploiement d'actions innovantes.

Soutenir la réalisation d'une étude de prévalence des troubles de santé mentale chez les adolescents de 12 à 16 ans suivis par les dispositifs ITEP (DITEP) de 5 régions dont les Hauts-de-France (30 K€).

■ Cette étude est co-pilotée au niveau national par le CHU de Rouen et l'association des Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) et de leurs réseaux (AIRE). Le CHU de Lille en assure la coordination régionale.

Ce projet a pour objectif d'étudier la prévalence des troubles psychiatriques, le profil d'attachement et certaines caractéristiques psychologiques, comportementales et développementales des adolescents accompagnés en Dispositif ITEP (DITEP). En permettant l'amélioration des connaissances sur les besoins des jeunes engagés dans un processus handicapant en raison de troubles de santé mentale, cette étude contribuera à l'amélioration du dépistage et des parcours des enfants et adolescents suivis en DITEP, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de leur accompagnement et de leur prise en charge.

Soutenir la coordination des projets territoriaux de santé mentale (417 K€).

■ Les Projets territoriaux de santé mentale (PTSM), au nombre de huit dans la région, sont des outils de déclinaison de la politique de santé mentale, élaborés à l'initiative des acteurs locaux. L'objectif premier est de réorganiser la santé mentale et la psychiatrie à l'échelle d'un territoire afin de réduire les inégalités d'accès aux soins et favoriser une coordination des prises en charge de proximité. La mise en place d'un coordonnateur au sein de chaque PTSM permet de faciliter la déclinaison du projet territorial et de maintenir la dynamique collective engagée autour de l'amélioration du parcours de santé mentale.

Soutenir la mise en œuvre des conseils locaux de santé mentale (348 K€).

■ Les Conseils locaux de santé mentale (CLSM) constituent des espaces de concertation locale, de démocratie sanitaire associant les élus locaux, la psychiatrie, les représentants d'usagers et les aidants, les acteurs médico-sociaux et sociaux pour co-construire des réponses aux besoins locaux en santé mentale. Ils ont pour objectifs de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population et ils sont présidés par le maire ou l'élu désigné par le groupement de communes.

Fin 2023, **21 CLSM** existent dans la région

Dans l'Oise, une initiative de l'équipe Trivia, menée en partenariat avec les CLSM de Compiègne, Creil et Senlis et inscrite dans les axes de travail prioritaires du PTSM de l'Oise, consiste à intervenir en évaluation transculturelle pour des situations complexes.

Cette équipe mobile de médiation transculturelle, est à la disposition de tous les partenaires confrontés à des situations d'incompréhension, de blocages culturels avec des adultes, des familles ou des jeunes venus d'ailleurs. Afin de concilier les différents points de vue sur une problématique spécifique, les psychologues et les interprètes de l'équipe viennent en soutien en proposant des médiations transculturelles et le cas échéant une prise en charge en consultation transculturelle.

Dispenser des formations visant un repérage précoce des personnes souffrant de troubles psychiques pour une prise en charge dès les premiers signes (23 K€).

■ Les Premiers secours en santé mentale (PSSM) sont l'équivalent en santé mentale des gestes de premiers secours. Ils permettent d'apporter une aide immédiate à une personne ayant les premiers signes d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble déjà connu ou qui se trouve dans une phase de crise, jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée ou que la crise soit résolue.

Quatre Projets territoriaux de santé mentale (PTSM) ont bénéficié de financement fin 2023 afin d'organiser sur leurs territoires d'intervention, dès 2024, des formations PSSM au bénéfice de leurs partenaires.

Renforcer la prévention du suicide en déployant les actions phares de la stratégie multimodale de prévention du suicide (215 K€).



■ Former au repérage, à l'évaluation du risque suicidaire et à l'intervention auprès des personnes en crise suicidaire.

Ces formations, adaptées aux citoyens volontaires sentinelles et aux professionnels de santé, ont pour objectif de créer un réseau régional de personnes ressources.

16 formateurs régionaux, 243 professionnels de services d'urgences formés à l'intervention de crise, 57 professionnels sentinelles formés en milieu universitaire et 180 sentinelles formées en milieu agricole.

Un programme de formation des personnels des EH-PAD au risque suicidaire se déploie également depuis 2015 grâce aux équipes mobiles de psychogériatrie.

Un opérateur de formation régional a été sélectionné en septembre 2023 pour assurer une montée en charge du déploiement des formations dans les milieux sanitaire, médico-social, social, judiciaire, policier, éducatif...

■ Lutter contre le risque de contagion suicidaire au travers du déploiement du programme PAPAGENO.

Être exposé à un suicide multiplierait de 2 à 4 le risque de geste suicidaire. Le programme PAPAGENO consiste en l'implantation d'un « plan blanc » au sein d'une institution ou d'un établissement, qui a vocation à être déclenché en cas de suicide ou de tentative de suicide afin de prévenir le phénomène de « contagion » suicidaire. La conception du modèle et la phase de test du programme au sein d'une dizaine de structures (établissements universitaires, CROUS, collèges, lycées) ont été menées entre 2019 et 2023. L'évaluation ayant démontré l'efficacité du programme, le déploiement se poursuit actuellement dans les établissements sanitaires, médico-sociaux et universités notamment.

Déployer le programme « Ambassadeurs en santé mentale auprès des jeunes » (20 K€).



■ Créé en 2019, le programme « Ambassadeurs santé mentale auprès des jeunes » repose sur le principe du pair-à-pair mis au service de la prévention. Il mobilise des jeunes en service civique qui vont à la rencontre d'autres jeunes, âgés de 15 à 25 ans, dans les structures susceptibles de les accueillir (CROUS, foyers de jeunes travailleurs, lycées, missions locales, etc.) afin de parler de santé mentale dans un but de sensibilisation, de repérage et d'orientation vers les dispositifs de prévention et de soins.

En 2023, le projet a essaimé dans la Somme, avec 8 jeunes recrutés en service civique (3 sur le territoire de Péronne, 3 sur le territoire d'Abbeville et 2 sur le territoire d'Amiens), accompagnés par un temps de cadre de santé.

16 formateurs régionaux, 243 professionnels de services d'urgences formés en milieu universitaire et **180 sentinelles** formées en milieu agricole

RENFORCER L'OFFRE EN MAISON DES ADOLESCENTS DANS LA RÉGION (2,65 M€).



■ Les Maisons des adolescents (MDA) ont pour mission l'accueil, l'information, la prévention et promotion de la santé, l'accompagnement et la prise en charge multidisciplinaire des jeunes âgés de 11 à 25 ans, de leur famille et des professionnels qui les entourent. Les MDA s'inscrivent dans un réseau d'acteurs existants et ont vocation à être un guichet unique pour les adolescents afin d'offrir une prise en charge complète organisée entre les différents acteurs du territoire. L'accroissement de l'offre en MDA se poursuit au sein de la région. Ainsi en 2023, **un projet d'équipe mobile MDA au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires dans l'agglomération lilloise a ainsi pu être financé, et l'équipe de la MDA du Hainaut a pu être renforcée en personnels paramédicaux.**

Conforter le dispositif d'« aller vers » des équipes mobiles psychiatrie précarité (4 M€).

■ Dispositif d'« aller vers », à l'intersection du sanitaire et du social, ces équipes ont pour mission de repérer toutes les situations de souffrance psychique, allant de l'identification des pathologies psychosociales aux situations aiguës nécessitant une intervention, et à faciliter la mise en place du parcours de soin. Elles interviennent également en appui des acteurs sociaux et des équipes des structures d'hébergement, afin notamment de les soutenir dans le repérage précoce des troubles psychiques, les guider dans l'orientation vers les dispositifs adéquats, et également les aider à instaurer ou reprendre le dialogue avec les personnes exprimant une souffrance psychique.

La région compte, fin 2023, 18 EMPP réparties dans le Nord (7), le Pas-de-Calais (6), l'Aisne (2), la Somme (2) et l'Oise (1).

Renforcer la capacité d'accueil en psychiatrie des établissements grâce à la deuxième vague du dispositif « lits à la demande en psychiatrie » (2,1 M€).

■ Les Assises de la santé mentale et de la psychiatrie ont transposé le dispositif « ouverture de lits à la demande », qui existe en Médecine chirurgie obstétrique (MCO) depuis 2020, au champ de la psychiatrie. Ce dispositif vise à adapter l'offre de soins pour mieux répondre aux besoins, éviter les venues aux urgences et limiter les hospitalisations. Portant sur le renforcement des dispositifs dans l'optique d'améliorer l'accès aux soins psychiatriques et de mieux gérer les ressources existantes, il cible notamment la présence accrue au sein des services d'accueil des urgences, d'équipes dédiées ou de compétences en psychiatrie, ainsi que le renforcement des équipes de liaison et celles permettant le maintien à domicile.

En plus des 8 projets financés en 2022, un appel à manifestations d'intérêts auprès des acteurs de la psychiatrie de la région a permis de retenir 4 projets répartis sur le territoire régional en 2023 : 3 dans le département du Nord et 1 dans la Somme.

Pour ces établissements, les objectifs sont de :

- Consolider leur équipe de liaison aux urgences ou intervenant au sein des services de l'établissement, auprès de populations adultes et/ou pédiatriques.
- Renforcer les équipes pour le maintien à domicile.
- Déployer une offre de télésoins en psychiatrie auprès de résidents en EHPAD du secteur.
- Améliorer l'offre ambulatoire par l'augmentation de l'amplitude horaire d'ouverture du Centre médico-psychologique (CMP).

**18 équipes mobiles
psychiatrie précarité**
implantées en région

Déploiement de la pair-aidance par le recrutement de médiateurs de santé-pairs (267 K€).

■ Le déploiement de la pair-aidance fait l'objet d'une volonté politique forte. Depuis 2012, le Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) porte et déploie le programme Médiateurs de Santé-Pairs (MSP) qui forme et accompagne l'embauche d'ex-usagers des services de santé mentale, rétablis ou en voie de rétablissement, dans des établissements hospitaliers et structures médico-sociales de santé mentale. Les MSP poursuivent, dès l'année de leur prise de poste, une formation de 3^e année de licence. Grâce à leur expérience, ils contribuent professionnellement au projet de soin, de vie et d'autonomisation des personnes prises en charge et/ou accompagnées. Cependant, le nombre de personnes formées et susceptibles d'être embauchées reste faible au regard du nombre d'établissements potentiellement recruteurs. Par ailleurs, le niveau d'acculturation et de formation des professionnels amenés à travailler avec un MSP reste faible. **Le FIR a permis, en 2023, de financer la formation et de la première année d'embauche de deux MSP et de déployer un programme visant à identifier les personnes formées pour devenir MSP et à assurer leur embauche et leur maintien en poste.** Ce programme passe notamment par le déploiement de formations auprès de 30 établissements sanitaires ou médico-sociaux pour favoriser l'intégration des MSP.

Accompagner la prise en charge du psycho-traumatisme (431 K€).

■ La prise en charge du psycho-traumatisme est définie par l'accueil, l'orientation et le traitement des personnes souffrant d'un trouble de stress post-traumatique. Elle est assurée par le Centre régional de psycho-traumatisme (CRP), rattaché au CHU de Lille. Formées aux psycho-traumatismes, les équipes de professionnels du CRP proposent une prise en charge personnalisée et déterminent les soins les mieux adaptés à chaque patient soumis à un événement traumatisant. Le CRP fournit également une expertise et des ressources visant à améliorer la prise en charge à travers le développement de formations à destination des professionnels de santé sur tout le territoire. L'une des mesures des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie consiste en un renforcement des équipes de ces centres, tant médicales que non médicales, afin d'améliorer l'accompagnement, en particulier, des enfants et adolescents victimes.

FACILITER LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ DANS LES CENTRES D'HÉBERGEMENT ET LIEUX D'ACCUEIL DE JOUR (732 K€)



■ La prise en charge psychologique des personnes en situation de précarité dans les centres d'hébergement et lieux d'accueil de jour a été identifiée comme prioritaire à l'issue des Assises de la santé mentale. Cette mesure prévoit le recrutement de professionnels, en priorité des psychologues, mais aussi d'infirmiers de pratique avancée en psychiatrie, dont la mission principale sera d'apporter un soutien psychologique aux personnes accueillies dans les structures d'hébergement et d'accueil, en particulier les accueils de jour, les centres d'hébergement d'urgence ou de stabilisation et les centres d'hébergement et de réinsertion sociale. En région, après concertation, il a été décidé de positionner ces professionnels au sein des Equipes mobiles de psychiatrie-précarité (EMPP), au regard de leur connaissance du public cible, du bénéfice de leurs collaborations avec le réseau de l'Accueil, hébergement et insertion (AHI) et de leur rôle d'interface entre le social et la psychiatrie.

En 2023, 31 postes de psychologues ont ainsi été déployés au sein de 18 établissements de santé dont 7 EPSM et 11 établissements de santé autorisés en psychiatrie, tous porteurs d'une EMPP.

31 postes de psychologues
déployés au sein de
18 établissements de santé

Former les professionnels intervenant auprès des populations confrontées à une double problématique santé/logement (22 K€).

■ Pour les personnes qui présentent une souffrance psychique, il peut être difficile de maintenir une démarche de soins stable et durable, en raison d'une implication fragile de la personne concernée et d'une motivation fluctuante. Dans le cas des personnes confrontées à une double problématique santé/logement, il arrive régulièrement que la santé freine, voire mette en échec le projet logement de la personne concernée. Les professionnels qui les accompagnent peuvent se sentir désemparés par leur impuissance devant la mise en échec de l'accompagnement santé proposé. La formation « entretien motivationnel » développe les capacités des professionnels à adapter leur pratique pour (re)mobiliser les personnes accompagnées en tenant compte des aspects de leur personnalité, des dimensions psychopathologiques, de l'environnement social et des comorbidités, et en les impliquant davantage dans la résolution de leurs difficultés. **En 2023, une cinquantaine de professionnels du PTSM de l'arrondissement de Lille ont pu bénéficier d'une formation « entretien motivationnel ».**

RENFORCER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE EN PÉRINATALITÉ

Renforcer l'offre de psychiatrie périnatale (733 K€).

■ Les équipes mobiles de psychiatrie périnatale sont des équipes pluridisciplinaires à destination des femmes enceintes, des parents et leurs enfants de la naissance à 1 an, voire jusqu'à 3 ans. L'équipe mobile en psychiatrie périnatale intervient au plus près du patient, au domicile comme en établissement, avec pour objectifs d'intervenir rapidement pour éviter l'aggravation, d'évaluer et orienter vers la prise en soins la plus adaptée, d'éviter les hospitalisations en urgence et d'assurer un suivi en ambulatoire de certains patients.

Renforcer le soutien psychologique par l'intervention de psychologues en périnatalité dès le début de la grossesse, au sein même des maternités et des unités de néonatalogie (1,8 M€).



■ Les psychologues sont présents en maternité et en néonatalogie pour fournir un soutien émotionnel aux parents, détecter les problèmes de santé mentale, favoriser le lien parent-enfant et aider à gérer le stress et l'anxiété.

Ils interviennent également pour prévenir la mortalité maternelle par suicide (1^{ère} cause de mortalité maternelle à 1 an post-partum), en proposant un accompagnement aux femmes et à leur famille, en particulier celles qui sont les plus vulnérables ou chez qui des signes de détresse psychologique sont repérés (comme la dépression périnatale, les vulnérabilités et les troubles d'interaction avec le bébé). Ils travaillent en collaboration avec d'autres professionnels de la santé pour assurer une prise en charge globale de la famille.

1,8 million d'euros
pour renforcer l'intervention des psychologues au sein des maternités et unités de néonatalogie

UN AXE FORT AUTOUR DE LA PÉRINATALITÉ ET DE LA SANTÉ DES JEUNES ENFANTS



La période des « 1000 premiers jours » de la vie d'un enfant est une période cruciale pour son développement. Les interactions positives avec les autres et l'environnement jouent un rôle déterminant dans sa santé à long terme, sa confiance en lui-même et ses relations. Afin d'agir de manière précoce et coordonnée, des mesures sont mises en place pour renforcer la prévention et améliorer la prise en charge des jeunes enfants et de leur famille durant cette période.

Organiser le dépistage néonatal dans le cadre d'un programme de santé national (1,3 M€)

■ Le programme national de dépistage néonatal permet de détecter 13 maladies rares, sévères et souvent génétiques, ainsi que la surdit , chez tous les nouveau-n s. Ces d pistages sont propos s aux parents d s les premiers jours de vie, ce qui facilite la mise en place rapide de mesures pr ventives et d'un traitement adapt ,  vitant ainsi les cons quences d l t res sur la sant .

Dans la r gion, l'analyse de ces bilans et le suivi des r sultats sont assur s par le Centre r gional de d pistage n onatal (CRDN) qui dispose de deux antennes, une au CHU de Lille et une au CHU d'Amiens, assurant une couverture compl te de la r gion.

Renforcer la cellule r gionale de r gulation p rinatale (CRRP) (735K )

■ D'initiative r gionale, la cellule de r gulation p rinatale a pour mission depuis 2020 de r guler et s curiser les transferts entre  tablissements des femmes enceintes, des femmes ayant accouch  ou des nouveau-n s, vers les maternit s adapt es   leur  tat de sant , en suivant quotidiennement les places disponibles au sein des maternit s.

Bi-site (CHU de Lille et CHU d'Amiens), la r gulation est assur e par des sages-femmes et fonctionne d sormais 24/24h, en lien avec les SAMU.

Installer le Dispositif expert r gional (DER) Endom triose pour r pondre   la strat gie nationale de lutte contre l'endom triose (75 K ).

■ Malgr  sa fr quence  lev e (10% des femmes touch es) et ses manifestations vari es, l'endom triose reste une pathologie dont le diagnostic est souvent tardif, avec une moyenne de 7 ans. Cette maladie, qui est la principale cause d'infertilit , a des r percussions significatives sur la qualit  de vie des femmes.

C'est dans ce contexte que l'ARS a reconnu l'association EndHauts comme dispositif expert r gional de l'endom triose et l'accompagne pour ses diff rentes missions, parmi lesquelles la structuration d'une filire r gionale de prise en charge visant   assurer un acc s rapide et adapt    des soins de qualit  pour toutes les femmes de la r gion atteintes d'endom triose.

Adapter les dispositifs de coordination des parcours complexes aux nouveaux besoins, notamment des enfants et adolescents pr sentant des troubles du neuro-d veloppement (660 K ).

■ Neurodev est ainsi devenu une Plateforme r gionale d'expertise, de ressources, d'accompagnement et de coordination (PRERAC). En lien  troit avec les Dispositifs d'appui   la coordination des parcours complexes (DAC) qui se sont d ploy s en 2022 sur tout le territoire r gional, mais  galement avec les Plateformes de coordination et d'orientation (PCO) en place depuis 2019, les missions de Neurodev sont multiples :

- Am liorer le rep rage et l'acc s au diagnostic et aux soins des enfants pr sentant un trouble du neuro-d veloppement.
- Informer les familles sur les d marches   suivre et les accompagner en tant que de besoin.
- Apporter des r ponses et r aliser des expertises   la demande des professionnels confront s   des situations complexes et ainsi contribuer   la mont e en qualit  de la prise en charge sur les territoires.
- Assurer la coordination des acteurs impliqu s dans les parcours complexes.
- Contribuer   la formation des professionnels de sant  sur les troubles du neuro-d veloppement.

Poursuivre l'expérimentation d'une crèche proposant un parcours de soins (386 K€).

■ La crèche de prévention précoce a ouvert ses portes en mai 2021 et vise à prendre en charge de façon précoce et intensive des bébés de moins de 6 mois à risque de négligences ainsi que leur famille, afin de prévenir l'apparition de troubles graves du développement voire l'installation d'un handicap. Elle propose des soins et une prévention précoce pour favoriser le développement global des bébés dans tous les aspects de leur vie. En travaillant en étroite collaboration avec les parents, elle les soutient dans leur parentalité et renforce leur capacité à répondre aux besoins essentiels de leur enfant. Les professionnels qualifiés fournissent un suivi personnalisé adapté à chaque enfant et à sa famille. La première évaluation de ce modèle innovant confirme l'impact positif de cette crèche de prévention sur le devenir des enfants, en mettant en évidence les effets bénéfiques sur leur développement physique, cognitif, émotionnel, psychologique et social.

Poursuivre les actions de prévention ciblées et notamment le projet « femmes enceintes, environnement, santé » (190K€).

■ Ce projet s'intéresse à l'ensemble des polluants à un moment charnière de la vie. L'objectif est de prévenir, auprès des futurs parents, des professionnels de la petite enfance les risques d'exposition à l'ensemble des risques chimiques classiquement retrouvés dans les produits de consommation courante (hygiène, ameublement, objets de décoration, jouets) du bébé en gestation et du petit enfant.

9 UAPED implantées ou en cours de déploiement en région dans les CH de Saint-Quentin, Soissons, Dunkerque, Lille, Beauvais, Creil, Roubaix (en cours), Valenciennes (en cours) et Arras (en cours). Les CH de Calais et de Maubeuge sont en phase d'élaboration de projet.

UNE PRIORITÉ FAITE À LA PRÉVENTION ET À LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET À UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCES



Renforcer le repérage, l'orientation et la prise en charge des victimes de violences conjugales.

■ Les violences faites aux femmes font partie des priorités nationales au regard de leur impact sur la santé des femmes et de leurs enfants. A ce titre, des formations pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles sur « le repérage, la prise en charge et l'orientation des femmes victimes de violences conjugales » sont mises en place au sein des maternités, dispensées par le dispositif spécifique régional en périnatalité Oréhane. Des actions de sensibilisation des professionnels libéraux sont organisées en partenariat par Oréhane et l'URPS médecins libéraux, pour améliorer l'implication effective des acteurs dans la lutte contre les violences au sein du couple.

Déployer des Unités d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED) au sein des établissements de santé de la région (1,3 M€).

■ Ces unités ont pour objet d'offrir, dans un lieu unique et adapté, avec du personnel formé, un accueil adapté à la vulnérabilité des mineurs victimes, de leur garantir des soins, et de recueillir leur parole par les services d'enquête dans une salle d'audition aménagée au sein de l'établissement de santé, dans une approche de prise en charge globale (médicale, judiciaire et médico-légale).

Le déploiement au sein de la région se poursuit dans l'optique de couvrir l'ensemble du territoire.

PRÉVENIR, DÉPISTER ET AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER, UNE PRIORITÉ RÉAFFIRMÉE POUR LA RÉGION



La région reste confrontée à des indicateurs de santé en cancérologie très défavorables. La feuille de route cancer déclinée de la stratégie décennale de lutte contre les cancers cible 56 actions prioritaires. Le FIR, en complément de l'enveloppe ONDAM consacrée à l'offre de soins, reste un outil majeur de financement des actions de dépistage, de soutien à l'innovation et de développement des soins de support, d'acquisition de matériels d'imagerie performants.

Renforcer la stratégie d'animation territoriale pour la promotion des dépistages organisés des cancers (en partenariat avec l'Assurance Maladie et la Mutualité Sociale Agricole avec l'appui du Centre régional de coordination des dépistages des cancers Hauts-de-France).

■ Les actions locales ciblent prioritairement les populations pour lesquelles le renoncement aux soins et l'exclusion du système de santé sont grandissants. Ces actions se déploient sur des territoires identifiés prioritaires au regard des taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein et des indicateurs de défaveur sociale. Sont également pris en considération les éléments d'offre de soins (démographie médicale, cabinet de radiologie, plateaux techniques d'imagerie) et la dynamique des acteurs impliqués sur le terrain (professionnels de santé, élus, associations d'usagers, centres sociaux, etc.).

■ Les projets qui se déploient sur les territoires reposent principalement sur :

- La médiation santé à l'appui du programme « Voisins Malins » fondé sur l'aller-vers et la pair-aidance, ayant déjà fait ses preuves dans d'autres régions. Cette action cible les habitants des quartiers

prioritaires de Roubaix-Tourcoing au travers de la sensibilisation et du relais d'informations sur les 3 dépistages organisés.

- L'éducation par les pairs par le renforcement des compétences des habitants relais à l'appui d'une formation de 2 jours complétée de 2 demi-journées d'échanges de pratiques qui permet de démultiplier une information fiable sur un territoire et une coordination régionale de ces habitants relais.

- La mobilisation des centres sociaux qui proposent des actions à la fois de sensibilisation à la prévention des facteurs de risque de cancer (tabac, alcool, alimentation saine, lutte contre la sédentarité, risque infectieux) mais aussi de sensibilisation et d'accompagnement vers le dépistage organisé du cancer du sein. On peut citer notamment les projets portés par le centre socio-culturel de Fourmies ou encore celui du centre social d'Aulnoye-Aymeries.

- Le déploiement du programme « A'DOC » : projet dispensé dans les Maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP) de Douai, Sin-le-Noble, Denain, Marly, Dunkerque, Steenvoorde, Hautmont et Fourmies. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des professionnels de santé de la MSP afin de promouvoir le dépistage organisé du cancer du sein dans le cadre de leurs activités de soins. Certaines MSP ont également développé un projet de médiation en santé « on l'a fait, c'est pas compliqué » qui consiste à faire témoigner des patientes qui ont réalisé le dépistage et à en faire retour à d'autres patientes hésitantes afin de les faire cheminer vers le dépistage.

- Les établissements de santé se mobilisent également autour de ces questions : les CH de Douai et de Somain, la polyclinique d'Hénin-Beaumont, en lien avec les cabinets de radiologie et les collectivités territoriales, permettant ainsi de proposer un parcours de prévention et d'accompagnement jusqu'à la réalisation du dépistage auprès des publics ciblés.

En 2023, **22 projets**

ont ainsi été soutenus

pour un montant total de **161 697 €**

À cela s'ajoute la poursuite du soutien de l'agence à **27 projets** déjà engagés autour du dépistage organisé des cancers à hauteur de **255 623 €**

Favoriser l'accès aux traitements innovants pour les malades atteints de cancers de mauvais pronostic (150 K€).

■ Un des axes majeurs d'amélioration en oncologie est la médecine personnalisée qui vise à une meilleure individualisation des traitements anti-cancéreux. La médecine personnalisée nécessite le plus souvent un séquençage de l'ensemble du génome de la tumeur afin de rechercher des altérations répondant à des thérapies anticancéreuses. Actuellement, les pré-indications de ce séquençage concernent les cancers avancés ou en impasse thérapeutique limitant ainsi l'accès aux thérapies innovantes.

Le projet de recherche ESCAT (Évaluation du Séquençage multigénique précoce dans les Cancers Avancés de mauvais pronostic et approche Théranostique) porté par le CHU de Lille à l'échelle de la région (16 établissements impliqués) vise à étudier l'apport d'un séquençage précoce dans l'accès aux traitements innovants et la survie des patients atteints de certains cancers tels les cancers du sein triple négatif, les cancers du pancréas, les carcinomes hépatocellulaires. Cette étude permettra en outre un accès précoce à certaines thérapies.

Renforcer la couverture régionale de l'offre de soins de support (8 M€).

■ Les soins de support concernent tous les soins qui prennent en charge les conséquences de la maladie et des traitements. Il peut s'agir de soutien psychologique, suivi nutritionnel, prise en charge de la douleur, proposition d'activité physique adaptée, conseils d'hygiène de vie, accompagnement social ainsi que soutien à la mise en œuvre de la préservation de la fertilité et prise en charge des troubles de la sexualité.

Ces soins sont dispensés selon 2 modalités complémentaires :

- Les soins oncologiques de support intra-hospitaliers des établissements autorisés à l'activité de traitement du cancer.



- Les soins oncologiques de support en ville, dispensés par des Espaces ressources cancers (ERC). D'initiative régionale (ARS et Conseil régional), ces structures d'information et d'accueil pour les patients atteints de cancer, centrées sur la coordination des soins

de support en ville et sur l'accompagnement des malades sont déployées sur l'ensemble du territoire régional.

Améliorer l'accès à l'offre d'imagerie médicale (1,5 M€).

■ Améliorer l'accès à l'offre d'imagerie médicale et de médecine nucléaire sur les territoires pour tous les patients atteints de cancer est une action inscrite dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers. **En 2023, ces moyens nouveaux ont permis l'acquisition de 6 nouveaux appareils d'IRM avec une activité importante de cancérologie et de 3 nouveaux TEP.**

16 ERC sont installés en région dont **3 nouveaux en 2023**

6 nouveaux appareils d'IRM

avec une activité importante de cancérologie et **3 nouveaux TEP** acquis en 2023

Soutenir l'acquisition de l'IRM-LINAC du Centre Oscar Lambret (1M€).

■ L'IRM-LINAC est un appareil de radiothérapie innovant qui associe un accélérateur de particules à un appareil d'imagerie par résonance magnétique IRM. Ce couplage permet un ciblage très fin de la zone à irradier grâce à la visualisation des organes en temps réel et au suivi des mouvements respiratoires du patient.

Accompagner le déploiement de deux projets de suivi/télesurveillance des patients à domicile (226 K€).

■ Dans le cadre de l'appel à projet de l'ARS « Innovations organisationnelles facilitées par le numérique », deux projets visant à expérimenter le suivi et la télé-surveillance des patients à domicile sous chimiothérapie ont été soutenus aux CHU d'Amiens et de Lille. L'objectif est d'améliorer la coordination des soins Ville/Hôpital et la gestion des effets indésirables des traitements.

PRÉVENIR LES ADDICTIONS ET AMÉLIORER LES PARCOURS DES PERSONNES SOUFFRANT D'ADDICTION



Les addictions restent, en France et particulièrement dans la région, un problème de santé publique majeur, dont les impacts sont multiples : sanitaires, médicaux et sociaux, justifiant des actions renforcées autour de la prévention et des actions visant une meilleure inscription dans un parcours de santé.

Réduire la consommation de tabac en région et prévenir les conduites addictives.

■ En évitant l'entrée dans les consommations des jeunes :

- Poursuite du déploiement des programmes ayant démontré leur efficacité pour retarder l'expérimentation des substances psychoactives en milieu scolaire et hors milieu scolaire : UNPLUGGED, GBG (Good behaviour game), PSFP (programme de soutien aux familles et à la parentalité), programmes visant le développement des compétences psychosociales des jeunes.

- Mise en œuvre des actions de prévention promotion de la santé permettant d'aller à la rencontre des jeunes dans les milieux de vie spécifique, notamment à l'université (exemple d'un projet de prévention des conduites addictives et à risques déployé au sein de l'Université Technologique de Compiègne pour un montant de **82,5 K€**).

■ En encourageant l'ensemble des fumeurs à entrer dans une démarche de sevrage :

- Réalisation d'une étude comportementale visant à mieux connaître les fumeurs des Hauts-de-France et identifier les freins et les leviers au sevrage tabagique en région (**64 K€**).

Déploiement du dispositif Mois Sans Tabac avec le soutien des ambassadeurs Mois sans tabac en région (**190 K€**), l'organisation des consultations d'aide à l'arrêt du tabac, l'accompagnement et la montée en compétence des professionnels, l'accompagnement méthodologique des acteurs locaux et l'organisation des rencontres territoriales sur les 5 départements.

- Sensibilisation des professionnels œuvrant auprès de publics prioritaires dans une approche globale de prévention sur la réduction du tabagisme (**85 K€**).

- Développement d'outils d'intervention adaptés aux publics prioritaires (bénéficiaires des aides sociales et personnes en situation de handicap) pour soutenir la réduction ou l'arrêt du tabagisme (**20 K€**).

■ En ciblant particulièrement les publics en situation de précarité (**97 K€**).

Il s'agit d'améliorer l'articulation des dispositifs du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion, avec ceux de l'accueil, soins et accompagnement « addictions » en favorisant et fluidifiant les accompagnements conjoints insertion/addictologie. Des actions de prévention des conduites addictives auprès des résidents des pensions de famille de la région sont déployées grâce à des actions de renforcement des compétences des professionnels leur permettant alors d'accompagner ces publics sur la prévention des conduites addictives, et en facilitant l'orientation et la prise en charge des résidents par les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie par une meilleure connaissance des dispositifs (visite de structures, présentation des CSAPA).

Un partenariat avec la DREETS est réalisé pour bâtir un programme d'actions à destination des services de l'insertion par l'activité et des entreprises adaptées dans l'objectif de mieux outiller, et de mieux prendre en compte les conduites addictives des publics accompagnés, grâce à la montée en compétences et l'outillage des professionnels, de l'accompagnement des structures à la mise en œuvre de projets de prévention des conduites addictives et de la mise en place d'actions de prévention permettant de repérer les conduites addictives et de faciliter l'orientation et la prise en charge des publics.

■ En fournissant aux fumeurs inscrits dans une démarche d'arrêt une offre de sevrage ayant fait ses preuves scientifiquement.

■ En accentuant le déploiement de la démarche Lieux de Santé sans tabac (LSST).

En novembre 2023, 53 % des établissements de santé de la région étaient engagés dans la démarche lieux de santé sans tabac, 72 % des maternités engagées dans la démarche ; 53 % des établissements autorisés pour la prise en charge des cancers.

La démarche se déploie également dans les maisons de santé pluriprofessionnelles. Pour ce faire, la fédération des maisons de santé pluriprofessionnelle a créé un label « MSP sans tabac » (**24 MSP sont engagées dans cette démarche fin 2023**).

■ En accompagnant les femmes enceintes et leur conjoint dans leur parcours de sevrage tabagique jusqu'au un an de l'enfant : **en 2023, 3 nouveaux projets soutenus pour un peu plus de 600 K€.**

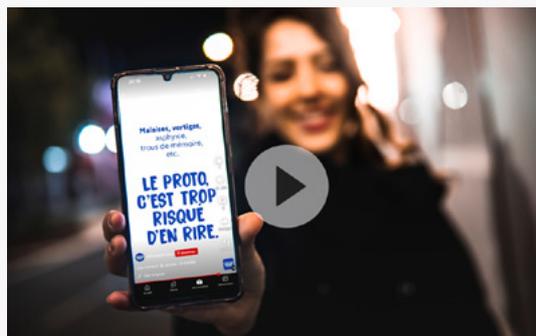
■ En assurant la coordination interprofessionnelle de l'accompagnement au sevrage tabagique sur deux territoires d'expérimentation de la région (**49 K€ en 2023 - Projet porté par l'URPS Médecins Libéraux**).

■ En expérimentant l'accompagnement au sevrage tabagique par les pharmaciens (Projet porté par l'URPS pharmaciens – **23 K€ en 2023**).

Prévenir le mésusage du protoxyde d'azote avec le déploiement d'une campagne de communication (194 K€)

Cette campagne de communication vise à :

- Capturer l'attention des jeunes, via des spots vidéos et audios sous forme de « vocaux » racontant l'expérience vécue par un proche du consommateur dans des situations différentes. Ces spots ont été diffusés sur les réseaux sociaux les plus appréciés des jeunes.
- Informer et prévenir les consommateurs ou leur entourage à l'aide d'une vidéo pédagogique réalisée en partenariat avec un journaliste, vulgarisateur scientifique et désormais influenceur, Jamy Gourmaud.
- Faire connaître le site parlons-proto.fr qui centralise des informations sur les principaux risques liés au proto, un vrai/faux pour combattre les idées reçues sur la consommation et liste des lieux ressources permettant aux consommateurs ou à leur entourage de bénéficier d'une écoute ou d'un accompagnement.



Un kit partenaires contenant des affiches, une brochure et des supports digitaux a également été conçu afin que les acteurs sociaux, de l'éducation, de santé ou des collectivités puissent s'emparer de ce message auprès des publics qu'ils accompagnent.

Structurer la filière sanitaire régionale des usagers présentant des complications graves liées au mésusage du protoxyde d'azote, portée par le CHU de Lille (64 K€)

et visant en première intention le secteur hospitalier, avec un objectif d'intégrer à cette filière le premier recours au vu de l'ampleur du phénomène en région.

PRÉVENIR ET MIEUX STRUCTURER LE PARCOURS DES PERSONNES ÂGÉES OU ATTEINTES D'UNE MALADIE NEURODÉGÉNÉRATIVE, UNE PRIORITÉ RÉGIONALE MISE EN EXERGUE PAR LES CRISES SANITAIRES



Mieux informer, diagnostiquer et accompagner les malades atteints de pathologies neuro-dégénératives, une mission des Plateformes régionales d'expertise, de ressources, d'accompagnement et de coordination (PRERAC) (1 M€)

■ Elles ont été accompagnées pour renforcer leurs offres et couvrir des territoires particulièrement prioritaires. Ainsi, Méotis a développé un site internet et des outils de communication répondant mieux aux attentes des usagers et a pu renforcer le soutien au diagnostic des patients du Sud de la région souffrant de la maladie d'Alzheimer avec un mi-temps de neuro-psychologue supplémentaire.

Park-Sep s'est vu accorder un poste d'infirmier supplémentaire pour renforcer le soutien aux patients atteints de Sclérose en plaques ou de Parkinson sur le territoire prioritaire de Sambre-Avesnois-Thiérache.

Assurer la montée en compétence et l'outillage des professionnels pour la prise en charge des patients âgés chuteurs en déployant une offre de formation spécifique (160 K€)

■ Offre de formation à destination des équipes spécialisées Alzheimer à domicile (ESA), des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD/SAD aide et soins) et création d'outils de prévention confiée à l'Institut Pasteur de Lille.

La chute d'une personne âgée est un signal grave qui,

au-delà des éventuelles conséquences immédiates sur la santé, peut générer une perte d'autonomie et nécessite souvent une prise en charge pluridisciplinaire paramédicale. Face au constat d'un taux de mortalité et d'un nombre d'hospitalisation élevés des personnes âgées consécutivement à une chute en région, priorité est donnée à l'accompagnement auprès des professionnels du domicile.

Lutter contre la iatrogénie médicamenteuse (200 K€)

■ Pour faire face à une forte polymédication et consommation de psychotropes par les personnes de 75 ans et plus en région, différentes organisations territoriales entre la ville, l'hôpital et le secteur médico-social sont testées afin de remédier à cette problématique de santé publique, dont le parcours expérimental OPTIMED.

Il s'agit de mettre en place un parcours d'optimisation de la prescription médicamenteuse chez les 65 ans et plus en ville, s'appuyant sur la coopération pluriprofessionnelle entre médecin traitant et pharmacien d'officine autour de l'optimisation médicamenteuse à l'aide du bilan partagé de médication.

PRÉVENIR ET MIEUX STRUCTURER LE PARCOURS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Assurer la coordination territoriale des acteurs pour mieux répondre aux situations critiques et complexes d'enfants et adolescents (47 035 €)

■ Depuis 2019, le CREA Hauts-de-France coordonne et anime une démarche de formation-action visant au développement de coordinations territoriales, afin de prévenir les situations complexes et de sécuriser les parcours des enfants et des adolescents. Conçue dans la lignée de la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », elle est destinée aux professionnels des établissements et services médico-sociaux (IME, IEM, DITEP, SESSAD...), des services de l'action sociale du département (ASE, SSD, PMI), des établissements d'accueil et services d'accompagnement en protection de l'enfance (foyers de l'enfance, MECS, AEMO), des établissements et services de psychiatrie infanto-juvénile, ainsi que des professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Les MDPH sont également invitées à participer à la démarche.

Cette formation a pour objectifs de développer l'interconnaissance entre les acteurs, notamment via la réalisation de stages croisés, de partager un cadre de référence commun sur l'accompagnement des jeunes dits en situation complexe, et de permettre l'émergence d'une culture commune entre les différents secteurs (médico-social, sanitaire et social) et la mutualisation des savoir-faire en vue de coopérations concrètes.

En 2023, la formation a été lancée sur trois nouveaux territoires : le Valenciennois (Nord), le Montreuillois (Pas-de-Calais), et le territoire de Compiègne (Oise).

Soutenir les actions innovantes à destination d'aidants de personnes en situation de handicap (30 K€)

■ Les séjours de répit nécessitent d'être organisés en amont de l'arrivée des familles afin de répondre au mieux à leurs besoins. Cette ingénierie de séjour recouvre plusieurs dimensions, lesquelles ont toutes pour ambition de créer les conditions d'un véritable répit pour leurs aidants.

Le projet « les Bobos à la ferme », soutenu en 2023, consiste à l'organisation de séjours de répit, proposés toute l'année, pour les aidants de personnes handicapées et/ou malades dans un cadre inclusif et non institutionnel. La singularité de ce projet est l'attention particulière à la réponse apportée aux personnes présentant des doubles vulnérabilités, notamment les mères seules d'enfants en situation de handicap.

Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap, sortants d'IME (65 K€)

■ Ce projet « passerelle » facilite, sur un territoire donné, l'insertion professionnelle ou l'inscription dans un dispositif de formation des sortants d'établissements médico-sociaux (IME, IEM, ITEP et ULIS), en ciblant plus particulièrement les jeunes en situation de décrochage afin d'être en capacité de leur proposer une solution en adéquation avec leurs besoins en matière d'insertion professionnelle.

L'outil My Skilliz déployé au sein d'établissements médico-sociaux participant au projet sur les territoires d'Amiens, Roubaix Tourcoing et Flandre intérieure a amélioré l'évaluation et la gestion des compétences des jeunes accompagnés, avec pour finalité la construction de parcours de formation et/

ou de parcours professionnels inclusifs via une collaboration renforcée entre les professionnels médico-sociaux et ceux du service public de l'emploi.

La démarche de soutien de la formation à la Reconnaissance des acquis et de l'expérience (RAE) des professionnels en établissement médico-social a également été accompagnée. Elle vise l'accompagnement de personnes en situation de handicap vers une reconnaissance de leurs compétences professionnelles, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de l'Agriculture à partir de référentiels d'activités professionnelles issus du droit commun (Niveau V).

Promouvoir des outils en faveur des enfants porteurs d'un trouble du spectre de l'autisme (TSA)



■ En 2023, plusieurs projets ont ainsi été soutenus :

- Le projet porté par l'association Autisme Amiens pour mettre en place des ateliers afin de faciliter la scolarisation et l'inclusion de ces enfants.

- Le projet Ben le koala initié par l'association Signes de sens, pour co-construire des outils pédagogiques avec les acteurs de terrain, professionnels des unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA), familles, experts externes et enfants, diffusés ensuite librement via une application gratuite. Avec Ben le Koala, on apprend en s'amusant à se brosser les dents, se laver les mains, faire du yoga, cuisiner une salade de fruits, etc. Les outils sont conçus pour tous les enfants et sont particulièrement adaptés aux enfants avec autisme.

- Le projet « Je mange un jour bleu » de l'institut du goût vise à aider les professionnels et parents démunis face aux problèmes alimentaires de ces enfants. Ce programme est actuellement testé dans l'Oise.



Partie 4

**LE MAINTIEN ET LA GARANTIE
DE L'ACCÈS AUX SOINS
DANS TOUS LES TERRITOIRES
DE LA RÉGION**

MAINTENIR ET FIDÉLISER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LA RÉGION

Soutenir l'installation et le maintien des médecins généralistes dans les territoires fragilisés par une démographie médicale faible ou en souffrance

■ L'année 2023 a été marquée par la poursuite du déploiement des trois contrats régionaux d'accompagnement à l'installation et au maintien des médecins généralistes dans les Zones d'action complémentaire (ZAC) et les Zones d'accompagnement régional (ZAR). Ces dispositifs d'initiative régionale, qui viennent en complément du cadre réglementaire et conventionnel national, ont été soutenus à hauteur de **2,4 M€**. Ils comprennent :

- Le Contrat régional d'aide à l'installation (CRAI) : il s'agit d'une aide financière versée aux médecins généralistes libéraux s'installant en ZAC ou en ZAR, afin de les accompagner dans leur installation et leur permettre de faire face aux frais générés par le début d'activité. Le montant maximal de cette aide est de 30 000 € en ZAC et 20 000 € en ZAR. **190 contrats ont été signés depuis la mise en place du dispositif au 1^{er} janvier 2020, dont 48 contrats en 2023.**
- Le Contrat régional de médecine générale (CRMG) constitue une aide garantissant une rémunération complémentaire sur la première année du contrat pour les primo-installations (**3 contrats actifs en 2023**).
- Le Contrat régional de maintien d'exercice (CRME) permet de verser une aide aux médecins généralistes libéraux installés en ZAC ou en ZAR. L'objectif est de favoriser le maintien en exercice des médecins impliqués dans des démarches de prise en charge coordonnée. 101 contrats ont été signés depuis la mise en place du dispositif au 1^{er} janvier 2020, dont **55 nouveaux contrats en 2023.**

Faciliter le maintien d'une offre de spécialité dans les hôpitaux périphériques

■ La poursuite du dispositif des Assistants universitaires de médecine générale (AUMG).

En 2023, 3 postes supplémentaires d'AUMG ont été créés, venant s'ajouter aux cinq créés depuis 2021. Recrutés pour une durée de 2 ans continus et consécutifs, afin de soutenir la médecine de premier recours et de renforcer les Départements universitaires de médecine générale, ce dispositif permet,

en favorisant le déploiement des Maîtres de stages des universités aux structures de soins (centre de santé, cabinet libéral, ou maison de santé) de développer et renforcer un lien avec l'UFR de rattachement (**96 000 €**).

■ Le déploiement des postes d'Assistants à temps partagé (ATP).

Depuis 2018, l'Agence a accentué son accompagnement relatif au déploiement de postes d'assistants à temps partagé entre le CHU de rattachement et les hôpitaux périphériques, en vue de renforcer l'attractivité de la région pour les jeunes médecins et d'anticiper les difficultés en matière de démographie médicale hospitalière.

Ainsi, **47 postes ont été financés au titre du FIR en 2023 pour un montant de près de 2,1 M€.**

Accompagner le développement des maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) (1,5 M€)

■ L'ARS Hauts-de-France a poursuivi en 2023, conformément au plan d'accès aux soins et au plan 4000 MSP, sa politique de déploiement de MSP dans la région :

- **23 nouveaux projets de MSP accompagnés** en ingénierie avec l'appui d'un bureau d'études.
- **Un soutien à la mise en opérationnalisation de 63 MSP « en activité »** (frais juridiques, système d'information partagé labellisé...).
- **Des accompagnements terrains ciblés et experts** poursuivis avec l'URPS médecins libéraux et la FEMAS Hauts-de-France.
- **La formation d'une 4^e promotion de coordinateurs**, dans le cadre du pacte soins primaires avec l'appui de la FEMAS Hauts-de-France et l'EHESP.
- **18 Equipes de soins primaires (ESP) souples, 2 MSP universitaires** (financement d'un manager project assurant la coordination entre les MSPU, les projets de recherches et les institutions) et la **continuité du financement de la première Equipe de soins spécialisés (ESS) en ophtalmologie.**

Au 31 décembre 2023,

251 MSP sont reconnues et

21 projets sont en cours

Accompagner le développement des Centres de santé (CDS) (100k€)

■ La stratégie autour des CDS a été renforcée en septembre 2023, en cohérence avec le plan d'accès aux soins :

- **3 nouveaux projets de CDS** accompagnés en ingénierie avec l'appui d'un bureau d'études.
- Un soutien à la mise en **opérationnalisation de 2 CDS** (frais juridiques, système d'information partagé labellisé...).

Au 31 décembre 2023, **260 Centres de santé** sont en activité dont **118 polyvalents**

Poursuivre le déploiement des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) (0,8 M€)

■ Les CPTS, dispositifs d'exercice coordonné, visent à apporter une réponse commune aux besoins de santé à l'échelle populationnelle. En 2023, leur déploiement a été poursuivi en cohérence avec le plan 100% CPTS sur l'ensemble de la région :

- **9 CPTS ont bénéficié d'une subvention** afin de soutenir les professionnels de santé dans la phase d'émergence de leur projet à hauteur de **332 K€**.
- **Un accompagnement en ingénierie de proximité** a été proposé à l'ensemble des projets de CPTS grâce au partenariat avec les URPS pour un montant global de **425 K€**.
- **Une dotation complémentaire de 84 K€** a été accordée à l'URPS médecins libéraux pour le compte de l'Union des URPS afin de mettre en place des actions où l'accompagnement pluridisciplinaire présente une plus-value.
- Le déploiement de la 1^{ère} promotion de coordinateurs a été effectué, dans le cadre du Pacte soins primaires pour un montant de **35 K€**, avec l'appui de la FEMAS Hauts-de-France et l'EHESP.

Au 31 décembre 2023, **50 CPTS** ont été reconnues par l'Agence et **15 projets** font l'objet d'un accompagnement actif

Renforcer le dispositif d'accompagnement des Infirmiers en pratique avancée (IPA) (0,95 K€)

■ Le dispositif d'accompagnement des IPA a été renforcé conformément aux objectifs de déploiement de la pratique avancée fixés par « Ma santé 2022 » et repris dans le Ségur.

En 2023, les montants alloués pour l'accompagnement des infirmiers libéraux, en compensation de la perte financière due à la formation d'une durée de 2 années, ont été maintenus : **21,2 K€ par année de formation**. Les structures envoyant leurs salariés en

formation ont été compensées à hauteur de **8 300 €/salarié pour la 1^{ère} année de formation** et **11 300 €/salarié pour la 2^{ème}**.

En 2023 en région Hauts-de-France, 68 étudiants infirmiers en pratique avancée sont accompagnés financièrement à raison de :

- **31 pour la première année de formation** (9 libéraux et 22 salariés).
- **37 pour la seconde année de formation** (13 libéraux et 24 salariés).

PERMETTRE L'ACCÈS AUX SOINS NON PROGRAMMÉS ET AUX FILIÈRES DE SOINS

Faciliter l'accès et la dispensation de soins aux personnes en situation de précarité (6,4 M€)

■ La Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) est un service hospitalier destiné aux personnes en situation de précarité. Elle propose notamment des consultations programmées. Elle facilite aussi l'accès des personnes en situation de précarité au système de santé par un appui aux démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits à l'assurance maladie. Les PASS permettent ainsi la prise en charge de patients sans couverture sociale ou avec une couverture incomplète, et celle de patients sans domicile stable.

36 Permanences d'accès aux soins de santé sont réparties sur l'ensemble du territoire régional

Assurer la permanence des soins en ville et en établissements de santé (82 M€)

■ La Permanence des soins ambulatoires (PDSA), mission de service public, permet un accès à un médecin de ville de garde en dehors des horaires d'ouverture des cabinets (les soirs, week-ends et jours fériés). Cet accès est rendu possible à la suite de l'orientation des patients par la régulation médicale. Ainsi, le patient est invité à se rendre au cabinet du médecin de garde proche de son lieu d'habitation ou dans un lieu fixe de consultation. Le médecin régulateur peut également donner des conseils médicaux au patient lorsqu'il estime que son état ne nécessite pas de consultation immédiate.

La Permanence des soins en établissements de santé (PDSSES) vise à couvrir, par forfait, le coût des gardes et astreintes dans les établissements de santé, pour lesquelles une mission de permanence des soins a été identifiée dans le schéma régional de PDSSES et permettant de prendre en charge des patients en dehors des heures de permanence des soins (les nuits, week-ends et jours fériés).

Les établissements publics de santé et établissements de santé privés d'intérêt collectif ont reçu 60,3 M€ et 5,1 M€ ont été prévus pour rémunérer les médecins libéraux assurant les gardes et astreintes au sein des établissements de santé privés d'intérêt commercial.

Pour tenir compte notamment des mesures de la mission nationale flash pour les soins urgents et non programmés de l'été 2022, les 6 établissements privés autorisés à la médecine d'urgence se sont vu reconnaître une garde sur place d'urgentistes.

Le montant des dotations accordées est amené à évoluer pour tenir compte des modifications d'organisation des lignes relatives aux activités règlementées au sein des établissements de santé.

Garantir le déploiement du Service d'accès aux soins (SAS) (4M€)

■ Le SAS est un dispositif prévu par le Pacte de refondation des urgences en 2019, dont l'importance a été réaffirmée lors du Ségur de la Santé en 2020 puis par les mesures flash sur les urgences de 2023.

Face au constat qu'entre 30% et 40 % des patients accueillis aux urgences pourraient être pris en charge dans un cabinet libéral, une maison ou un centre de santé, sans perte de chances, l'objectif est de créer un outil d'orientation du patient : le service d'accès aux soins (SAS).

Le SAS doit permettre d'apporter une réponse à tous les patients, 7j/7, 24h/24, pour les besoins de soins urgents ou non programmés (en cas d'indisponibilité du médecin traitant, en 48h maximum).

22 sites pilotes ont été sélectionnés au niveau national pour tester cette organisation. Dans les Hauts-de-France, deux sites pilotes ont commencé à fonctionner en 2021 et sont désormais pleinement opérationnels dans le Nord et la Somme. Courant 2023, les trois autres départements se sont également lancés (mai pour l'Oise, septembre pour le Pas-de-Calais et décembre pour l'Aisne), permettant une couverture totale de la région par le dispositif.

Le déploiement du dispositif de mobilisation des infirmier(e)s libéraux par la régulation SAS/SAMU (18 K€)

■ Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des mesures Braun de juillet 2022, et plus particulièrement de la mobilisation des infirmier(e)s libéraux volontaires par la régulation SAS/SAMU, un travail partenarial a été mené pour développer un outil numérique de sollicitation des infirmier(e)s libéraux par l'URPS-infirmiers : Contactidels. L'objectif du dispositif est de permettre aux médecins régulateurs (urgentistes comme libéraux) de disposer d'un nouveau levier de prise en charge des patients. En effet, dans un certain nombre de cas, des patients sont aujourd'hui admis aux urgences d'un établissement pour la réalisation d'actes techniques simples, et ce pour de multiples raisons (absence de médicalisation ou paramédicalisation suffisante en EHPAD ou dimi-

nutio du nombre de visites des médecins traitants). Aussi, en lieu et place d'une mobilisation d'une ambulance et d'un transport non pertinent aux urgences, à travers ce nouveau dispositif, les régulateurs pourront, via un système d'information ad hoc (contactidels), identifier les infirmiers volontaires à proximité immédiate du lieu d'intervention et projeter ces derniers sur ledit lieu afin d'effectuer une levée de doute et/ou de réaliser des soins infirmiers.

La plateforme numérique de mise en relation, réalisée par l'URPS-infirmiers sera mise à disposition gratuite des infirmiers. Elle sera déployée dès mars 2024 sur le département du Nord en qualité de territoire expérimentateur pour être étendue dans un second temps sur l'ensemble de la région.

Promouvoir le déploiement des protocoles locaux de coopération en région (196 K€)

■ Le dispositif des protocoles de coopération entre professionnels de santé rénové permet la mise en place entre des médecins délégants et des professionnels paramédicaux délégués, des actes dérogatoires au regard des décrets de compétence de chacun. Les avantages sont multiples : pour les médecins libérer du temps médical et pour les patients faciliter l'accès aux soins et à la prévention en diversifiant l'offre qui leur est proposée par des professionnels de santé travaillant en équipe.

Il est un des leviers majeurs de la transformation de l'offre de soins.

L'objectif est de favoriser l'utilisation des protocoles locaux de coopération, en plus de l'inscription des professionnels de santé dans les protocoles nationaux de coopération autorisés et répertoriés sur une liste nationale disponible sur le site du gouvernement.

Les protocoles locaux de coopération permettent à une équipe de professionnels de santé de créer de nouveaux protocoles, à son seul usage, afin de trouver de nouvelles modalités organisationnelles pertinentes pour la situation rencontrée. Il est possible de créer des protocoles locaux en établissement de santé, au sein d'un groupement hospitalier de territoire, ou encore dans des structures d'exercice coordonné en ville (MSP, CDS, CPTS) et des Etablissements et services médico-sociaux (ESMS). L'Assurance maladie ne finance pas les professionnels s'engageant sur ce type de protocole.

Dans le but de promouvoir le déploiement des protocoles locaux de coopération en région, **l'Agence a défini une stratégie de financement (2023-2025) pour un montant de 196 K€, correspondant à dix protocoles locaux de coopération par an.**

En 2023, une CPTS a bénéficié de ce financement avec d'ores et déjà quatre CPTS en lice pour un financement sur le début de l'année 2024.

Expérimentation régionale centres de soins non programmés (CSNP) (435 K€)

■ Certaines CPTS, en plus de leur mission de prise en charge des soins non programmés, ont souhaité apporter une réponse complémentaire à l'offre de soins non programmés existante et structurée par la création d'un lieu fixe dédié à la prise en charge de ces soins : les centres de soins non programmés.

Un appel à manifestation d'intérêt lancé fin 2022 par territoire, vise à sélectionner des projets en vue d'une expérimentation d'une durée de trois ans.

Chaque CSNP est coordonné par la CPTS du territoire selon des organisations et modalités d'accueil qui lui sont propres.

Au 31 décembre 2023,

7 centres de soins non programmés sont en activité

RENFORCER LA COORDINATION DES PARCOURS DE SANTÉ COMPLEXES (15,8 M€)



■ Issus de l'unification des réseaux de santé et des méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA), 12 dispositifs d'appui à la coordination des parcours complexes se sont organisés dans la région avec 3 missions essentielles :

- Assurer la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels en difficulté.

Il peut s'agir d'analyse d'une situation, de conseils pour une orientation vers la prise en charge adaptée, de permettre un accès aux ressources spécialisées, d'organiser un suivi, ou un accompagnement renforcé pouvant aller jusqu'à la gestion de cas/situations complexes.

- Contribuer avec d'autres acteurs et de façon coordonnée, à la réponse aux besoins des personnes et aidants.

Accueil, repérage des situations à risque, information, conseils, de mise en relation et d'accompagnement.

- Participer à la coordination territoriale et à la structuration des parcours de santé sur leur territoire.

■ Les DAC contribuent désormais à de nombreuses réflexions territoriales pour améliorer les parcours de santé. Sur les premiers mois d'activité, on recense qu'en moyenne 52% des sollicitations se font via la plateforme téléphonique. En moyenne par jour ouvré et par DAC sur la première année de fonctionnement, il y a 5 sollicitations pour des nouvelles situations via la plateforme téléphonique. Tous les secteurs d'activité se sont saisis du dispositif avec 38% de demandes par des établissements de santé, 17% par des professionnels de santé libéraux, 15% par des usagers eux-mêmes, 22% par des professionnels du secteur social et médico-social.

Les accompagnements individuels avec intervention à domicile représentent la plus grande part de l'activité avec 75,5% répartis entre accompagnements renforcés et expertises.

13% des sollicitations aboutissent à des orientations vers d'autres dispositifs et près de 12% de l'activité est dédiée à l'information et au conseil.

Alors que les DAC sont issus de structures majoritairement dédiées aux personnes âgées, on observe dès la première année de fonctionnement que près de 20% des personnes accompagnées ont moins de 60 ans et que de nombreux sujets montent en charge : santé mentale, addictologie et cancer, avec en outre des problématiques de précarité et/ou d'aidants.

Les 2 Dispositifs spécifiques régionaux (DSR) en périnatalité et en cancérologie et les 4 Plateformes régionales d'expertise, de ressources, d'accompagnement et de coordination (PRERAC) viennent compléter cette offre aux parcours de santé complexes en apportant expertise et coordination dans leur champ de compétence.

LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ AU SERVICE DE L'ACCÈS AUX SOINS DES USAGERS (11,5 M€)

Poursuivre l'accompagnement du virage du numérique en santé avec le pilier numérique du Ségur, en partenariat étroit avec l'Assurance maladie.

■ Cet axe de travail s'est traduit par la réalisation d'actions très diverses visant notamment :

- Le renforcement de la cybersécurité en accompagnant les établissements de santé et médico-sociaux à la réalisation des exercices de crises cyber, la réalisation des audits et la mise à disposition de services mutualisés au sein d'un centre de ressource régional cyber.

Fin 2023, 56% des établissements de santé ont réalisé un exercice de crise cyber et 81% ont réalisé un audit de leur Active Directory.

L'engagement cyber se lance également :

- Dans le secteur médico-social avec la sélection de 6 établissements médico-sociaux pilotes pour la réalisation des exercices de crise cyber.
- Dans le secteur ambulatoire avec le lancement d'une campagne de sensibilisation au phishing auprès des médecins libéraux et la préparation similaire pour les pharmaciens d'officine.

15 établissements prioritaires ont été ciblés pour la préparation des Jeux Olympiques de Paris 2024 et un accompagnement spécifique sur leur préparation à une cyber-attaque est réalisé par les équipes ARS et GRADeS.

- Le déploiement et l'alimentation de Mon Espace Santé avec le développement des actions de sensibilisation territoriales auprès des usagers (10,2% des espaces personnels Mon Espace Santé activés en Hauts-de-France).
- La poursuite des actions de sensibilisation et de coordination de l'écosystème de santé avec en janvier 2023 l'étape Lilloise du tour des régions du numérique en santé permettant la présentation de la nouvelle feuille de route 2023/2027 du numérique, également l'occasion d'engager les travaux sur l'inclusion numérique en santé à travers des ateliers.
- L'extension de cette sensibilisation auprès des territoires avec deux éditions de la quinzaine numérique du médico-social dans les territoires.

Poursuivre l'accompagnement au déploiement de la télésanté

■ 2023 a permis de poursuivre l'accompagnement de la télésanté en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ainsi, **110 EHPAD dans 4 territoires ont désormais un projet médical de territoire incluant la télésanté.** Le travail se poursuit sur les autres territoires. Les actions de promotion de bonnes pratiques de la télésanté se poursuivent également.

Déployer les outils numériques d'échange et de partage d'informations

■ Redéfinition des besoins numériques régionaux des services de parcours et coordination en lien avec le GRADeS afin de répondre aux besoins fonctionnels des acteurs et permettant les initiatives et l'innovation des territoires en tenant compte de la feuille de route nationale du numérique en santé. L'écosystème numérique régional est mobilisé sur ces travaux.

Développer l'innovation au sein des territoires

■ Lancement pour la première année d'un appel à projets Innovations organisationnelles facilitées par le numérique qui a permis de financer 8 lauréats. Suivi des lauréats de la Stratégie d'Accélération en Santé Numérique : Incitu (Appel à projet Tiers Lieux d'expérimentation) et CAPS'UL (Appel à manifestation d'intérêt Compétences et métiers d'avenir).

Accompagner les partenaires de l'équipe numérique régionale (opérateurs autres que le GIP S&N) pour mettre en œuvre les priorités du Ségur du numérique et accompagner la dimension numérique au sein des projets de santé

- L'Agence a financé et travaillé avec :
 - Les URPS pour accompagner les professionnels de santé libéraux dans l'usage des outils numériques et dans le cadre du développement de certains projets numériques renforçant la coordination interprofessionnelle.
 - Le collectif SI SMS pour accompagner les établissements médico-sociaux à s'engager dans le virage numérique.
 - Le financement du dossier régional de cancérologie auprès du dispositif spécifique régional en cancérologie, Onco Hauts-de-France.



Partie 5

LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DANS LES CHAMPS SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL EN COMPLÉMENT DES ENVELOPPES NATIONALES

Ce soutien à l'investissement complémentaire aux enveloppes nationales vise à moderniser et adapter le système de santé ou à aider les établissements à faire face à des difficultés financières majeures.

La stratégie de mobilisation du FIR pour soutenir l'investissement dans les établissements de santé (57,3 M€)

■ En Hauts-de-France, la priorité est donnée à l'accompagnement des projets d'investissement immobiliers des établissements de santé, afin d'assurer la modernisation et la restructuration du patrimoine ou encore la transformation et l'adaptation de l'offre de soins, en complément des crédits accordés dans le cadre du Ségur investissements. Par ailleurs, en 2023, une priorité a également été donnée dans des accompagnements spécifiques pour l'acquisition d'équipements lourds à haute technologie innovante pour l'amélioration de la prise en charge des patients de notre région.

A titre d'exemples, on peut citer les soutiens aux investissements suivants :

- Les projets de modernisation du service d'accueil des urgences et de la pharmacie du Groupe Hospitalier Public du Sud de l'Oise.
- Le projet de construction du nouvel hôpital de Lens.
- Les projets de rénovation et de restructuration du centre hospitalier de Somain.
- Le projet d'extension de la maternité du centre hospitalier de Dunkerque.
- Le projet de rénovation du plateau technique de la balnéothérapie de l'hôpital maritime de Zuydcoote.
- Le projet de modernisation du système d'information hospitalier de l'hôpital de Laon.
- Le soutien à l'innovation dans le traitement du cancer avec l'acquisition d'un accélérateur linéaire couplé à un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM-LINAC) par le Centre Oscar Lambret ou dans le recherche en Imagerie Avancée en Neurosciences et Santé mentale avec le projet ARIANES au CHU de Lille.

La stratégie de mobilisation du FIR pour soutenir l'investissement dans les établissements médico-sociaux (10,4 M€)

■ En complément des crédits alloués dans le cadre des Plans d'aide à l'investissement (PAI), les marges régionales du FIR ont été mobilisées pour soutenir

l'investissement immobilier des établissements médico-sociaux :

- En complément du volet Investissement du Ségur de la santé sur le champ des personnes âgées, pour promouvoir l'EHPAD de demain. Ces aides permettent de garantir la soutenabilité financière par les gestionnaires de certaines opérations immobilières de construction, restructuration, réhabilitation ou humanisation d'EHPAD en limitant l'impact sur le prix de journée payé par le résident.

5 EHPAD ont pu bénéficier de cette mesure en 2023.

- En complément de subventions PAI allouées antérieurement pour des projets non éligibles à un complément de subvention au titre du PAI.

En 2023, un établissement pour personnes en situation de handicap a bénéficié de la mesure pour adapter ses locaux aux besoins des usagers.

- Pour développer les tiers-lieux dans les EHPAD qui visent une démarche d'ouverture et de lien des résidents avec leur quartier au sein même de leur lieu de vie.

3 projets ont ainsi été accompagnés en 2023.

Un fonds d'urgence exceptionnel pour soutenir les EHPAD, SSIAD et SAAD en difficulté financière (8,6 M€)

■ En juillet 2023, la Première ministre a décidé de **débloquer un fonds d'urgence national doté de 100 M€ destiné à soutenir les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les services d'aide à domicile (SSIAD et SAAD) rencontrant des difficultés financières.** Dès la rentrée 2023, des commissions départementales de suivi des Etablissements et services médico-sociaux (ESMS) en difficultés financières ont été instaurées, afin d'identifier les problématiques rencontrées par les structures et les accompagner dans la recherche de solutions.

■ Sur les **8,6 M€** de crédits FIR attribués à la région dans le cadre de ce fonds d'urgence, **5 M€ ont été versés en 2023 à 19 SAAD.** 20 EHPAD ont également été soutenus financièrement par des crédits issus de la Dotation régionale limitative (DRL). Le solde d'enveloppe FIR de **3,6 M€** sera mobilisé dans le cadre des travaux des prochaines commissions départementales prévues en mars 2024, à destination des SAAD et des EHPAD.



www.hauts-de-france.ars.sante.fr